

Monsieur le président,
Madame, Monsieur le professeur,
Madame, Monsieur,

Permettez-moi tout d'abord de remercier les organisateurs de cet événement pour leur invitation à venir partager mes recherches sur la principauté de Liège et son histoire dans ce lieu symbolique puisqu'il fut fondé par le prince-évêque François-Charles de Velbrück, chef de l'État liégeois, à qui j'ai consacré une partie de mes recherches.

Souvent décrit comme le prince des Lumières, amateur éclairé des arts et des lettres, ma communication d'aujourd'hui a pour objectif de revenir sur le règne tumultueux de ce prince et de nuancer l'image qu'on lui prête, particulièrement dans l'historiographie positiviste. Qui ne connaît pas l'histoire, restée célèbre, de son portrait officiel qui fut épargné par les révolutionnaires de 1789 tandis que ceux des autres évêques furent détruits et leur mausolée profané ?

S'il est évidemment impossible de dérouler entièrement le règne de Velbrück qui n'occupa pas moins de 12 ans d'histoire liégeoise entre 1772 et 1784, je tâcherais de m'arrêter sur trois aspects qui permettront sans doute de comprendre les enjeux de son épiscopat mais aussi les conditions qui l'ont amené à exercer la plus haute charge de la principauté de Liège :

Premièrement, ses origines familiales et politiques ; deuxièmement, son projet diplomatique avec la France par le traité de 1772 ; troisièmement, ses ambitions de réforme en matière fiscale.

Cet aperçu, je l'espère, permettra de mieux saisir les conditions dans lesquelles plusieurs institutions encore bien connues des Liégeois sont apparues, à l'image de la Société littéraire, mais aussi les grands bouleversements de l'histoire liégeoise finissante. Commençons sans plus attendre par dire qui était François-Charles de Velbrück.

1) Les origines de Velbrück : sa famille, ses proches et son élection

Pour comprendre les motivations de Velbrück, il faut avant tout revenir sur son parcours tant politique qu'intellectuel. Fils de Maximilien-Henri de Velbrück, chancelier de Juliers et de Berg, le petit François-Charles fut rapidement plongé dans le jeu politique auquel son père était rompu. Leur château, à Garath près de Düsseldorf, était d'ailleurs un lieu important de la politique ducale. Résolument attachés au Saint-Empire qui avait fait leur fortune, les parents du futur prince l'envoyèrent faire sa scolarité auprès du duc de Toscane François de Habsbourg-Lorraine, élu Empereur des Romains en 1745. C'est, selon plusieurs observateurs de l'époque, dès ce moment qu'il noua des liens forts avec le pouvoir autrichien dont les représentants, en grande

difficulté face à la montée fulgurante de la Prusse sur le versant nord-est de l'Empire, s'attachaient les services de nombreux fonctionnaires de province. Dès ce moment, le jeune comte de Velbrück manifesta un intérêt avoué pour les femmes, les arts et la guerre. Il avait d'ailleurs une carrière toute tracée dans l'armée autrichienne.

Mais en 1735, son frère, alors chanoine de Saint-Lambert, abandonna sa prébende et son statut canonique. Si les motifs de cette résignation sont aujourd'hui peu clairs, il était néanmoins évident que François-Charles, alors étudiant à Douai, devait reprendre la place de son parent et mettre un terme à son ambition militaire. La mort du prince Georges-Louis de Berghes en 1743 précipita un peu plus la situation. Versailles, engagé dans une politique d'influence contre l'Autriche dans les principautés impériales situées à la frontière française, était en manque de soutien pour porter son candidat favori, Jean-Théodore de Bavière, sur le trône épiscopal. Le soutien du jeune Velbrück, encore proche de Vienne, était donc nécessaire pour faire triompher les intérêts français à Liège. Toutefois, le futur prince hésitait à sacrifier ses intérêts viennois au profit de la protection de la France. Ce n'est qu'avec l'assurance de recevoir une abbaye richement dotée, Cheminon, et une position confortable au gouvernement qu'il accepta de voter pour Jean-Théodore.

Ainsi, Velbrück, formé dans les cours allemandes et destiné au service de l'Empire, s'était prononcé différemment en s'alliant avec Louis XV, alors ennemi héréditaire de l'Autriche. C'est aussi probablement lors de son passage à la France qu'il se familiarisa avec ce qui marqua son règne : les idées nouvelles. Versailles, capitale culturelle du XVIII^e siècle, le façonna à la mode française, mais aussi à sa politique complexe. Briguant différents postes dans l'administration du Prince, montant toujours plus haut dans la carrière de l'État, il atteint, en 1759, le titre de Premier ministre du Prince et de Grand Maître du Palais, charges honorifiques, mais non dénuées de poids. Protégé de la famille de Horion, notoirement alliée à Paris, François-Charles de Velbrück concentra ses efforts vers la France dont il savait qu'elle serait la seule échappatoire possible en cas de renversement du pouvoir politique liégeois. C'est au décès de Horion que le chanoine devint l'un des chefs du parti français à Liège. Et Versailles lui rendit bien, car peu après le décès du comte de Horion, la gestion de l'État, dont Jean-Théodore de Bavière se souciait peu, fut placée entre les mains du jeune ministre qui officia en lieu et place du Prince. Des politiques ouvertement profrançaises virent le jour et le ministre se rendit fréquemment à Versailles où il rejoint plusieurs sociétés, notamment la franc-maçonnerie qui, à n'en pas douter, influèrent sur ses actions.

Le décès de Jean-Théodore de Bavière, le 27 janvier 1763, mit un terme à cette situation. Alors que Vienne et Versailles, devenus alliés après le renversement des alliances de 1756, s'étaient accordés pour porter Clément de Saxe sur le trône, les partis liégeois, singulièrement la haute noblesse, s'activèrent contre l'influence étrangère. En dépit des fortes pensions accordées par Louis XV et Marie-Thérèse, le Chapitre donna son suffrage à Charles-Nicolas d'Oultremont, poussant immédiatement les partisans français et autrichiens, en premier lieu Velbrück à faire le choix de l'exil ou

de l'obéissance. Abandonné par la France qui coupa le canal diplomatique peu de temps après l'annonce des résultats, Velbrück quitta sa terre liégeoise pour Paris où il demeura jusqu'en 1772.

Mort d'un coup de sang le 22 octobre 1771 dans son château de Warfusée, Charles-Nicolas d'Oultremont laissa derrière lui un État liégeois affaibli diplomatiquement et politiquement. Son décès raviva néanmoins les intérêts franco-autrichiens. Les instructions données au nouvel ambassadeur spécialement mandaté pour l'élection en cours témoignent de ceux-ci :

« La situation de la Principauté de Liège et ses diverses liaisons avec plusieurs provinces de France ne permettent pas au Roi de voir avec indifférence l'élection qui doit disposer de ce siège vacant par la mort du C^{te}. d'Oultremont arrivée le 22. Du mois d'octobre der. S.M. est d'ailleurs sur le point de conclure avec cet État un traité concernant les limites et les communications, dont les stipulations doivent consolider et perpétuer l'union réciproque et mettre l'État de Liège dans la dépendance de la France par les avantages qu'elles lui procureront surtout en affranchissant le commerce des Liégeois de toutes entraves étrangères [...] ».

Velbrück, souhaitant revenir au pouvoir, réclama le soutien de la France vers le mois de novembre 1771. Cette candidature, bien que ne déplaçant pas au roi de France, fut rejetée au profit de celle de Ferdinand de Rohan. En ce qui concerne l'Empire, Marie-Thérèse avait pléthore de candidats potentiels parmi lesquels figurait son fils, l'archiduc Maximilien. Ce dernier était déjà le coadjuteur de l'Ordre Teutonique et son âge, quinze ans, ne le servit guère face aux autres candidats. Le risque de voir l'archevêque de Cologne emporter le trône de Liège et de nommer le prince Maximilien coadjuteur de Cologne était bien réel dans le chef de Versailles qui redoutait une mainmise totale de l'Autriche sur le versant est de sa frontière. Velbrück, bien décidé à récolter les suffrages des tréfonciers non alignés, organisa une grande campagne auprès du Chapitre pour s'assurer du soutien de l'institution. Il se rendit à l'ambassade de France plusieurs fois pour gagner les faveurs du marquis de Flavigny, ministre plénipotentiaire de France à Liège. Deux candidats se démarquèrent à l'orée du 16 janvier 1772, Clément de Saxe et François-Charles de Velbrück. Flavigny, tout acquis à la cause du comte de Velbrück, pressa Versailles de considérer avec intérêt le chanoine qui deviendrait, probablement, le nouveau prince. Le parti national liégeois allait soutenir le chanoine Velbrück contre Clément de Saxe. Le refus net du pape d'accorder les brefs d'éligibilité à Clément de Saxe et au prince de Rohan finit de convaincre les chanoines de la nécessité de choisir un des leurs pour évêque.

En ultime recours, Louis XV se prononça officiellement en faveur de Velbrück qui fut élu à l'unanimité des suffrages. Dans plusieurs lettres conservées aux Archives de l'État, le commissaire impérial mandaté pour vérifier la légalité de l'élection, le baron de Leherbach, s'offusque de la mascarade française et de la perte d'influence

autrichienne. Rapidement après avoir envoyé les bulles apostoliques de confirmation, le pape accorda le bref de gestion de l'Église et de la mense le 29 février 1772. L'empereur n'accorda l'investiture que le 31 octobre 1775 et Joseph II ne signa les documents que le 23 novembre 1775 après d'ultimes vérifications.

La difficulté de Velbrück à se faire reconnaître par son Empereur et par Louis XV laissaient présager de nombreuses difficultés pour l'avenir. La première le frappa dès 1772 lorsque Paris réclama la reprise des négociations sur le traité de rectification frontalière et de commerce, entamé sous le règne précédent mais laissé à l'abandon par le roi de France au vu des exigences démesurés de la principauté.

2) **Le projet liégeois : traité de 1772 et réforme fiscale**

Les ambitions de Velbrück ne différaient pas beaucoup de la politique qu'il avait menée lorsqu'il était ministre. Sa première tâche fut de régler l'important accord territorial avec Paris. Le texte fut l'objet de nombreuses discussions, tant du côté impérial, que du côté français. Le ministère de Choiseul semblait décidé à insuffler une direction positive pour la ratification du traité, objet du désintérêt français pendant une longue période. Les difficultés ne furent toutefois pas levées par le seul rétablissement du canal diplomatique de Liège. Le Conseil privé de Charles-Nicolas d'Oultremont, accompagné de la jointe, s'obstina à réclamer à Versailles des conditions nouvelles sur la question du transit et du droit de Soixantième, conditions largement défavorables au souverain français et à son économie.

Les instructions envoyées au commissaire-conseiller du Roi, Louis-Gabriel Taboureau des Reaux, laissent néanmoins peu de doutes quant à l'intérêt stratégique que ce traité avait pour la France :

« [...] La vüe plus importante d'ouvrir une route directe libre et indépendante au commerce très considerable que le Royaume fait avec le país de Liege et par ce Pays avec la Hollande et la basse Allemagne, occupoit encore plus essentiellem. Sa Majté. et Elle a fait regler cet objet par la même Convention en conformité des stipulations qu'Elle s'etoit menagée à cet effet dans celle du 16 may 1769. Enfin, on a pourvu en même tems à la liberté de Commerce reciproque et on a cherché à l'encourager en luy accordant toutes les facilités et toutes les faveurs compatibles avec les principes respectivement reçus et avec les interets des deux États ».

Outre de nombreux échanges territoriaux, le traité prévoyait aussi le tracé des nouvelles frontières, le respect des prérogatives des seigneurs locaux, le transfert des dettes publiques locales au nouveau pouvoir, le maintien des droits des différents collateurs et des bénéfiques du clergé secondaire, la libre communication entre les deux États sans perception d'impôt sur les marchandises venant de Givet vers Namur, etc. Ces nouvelles dispositions avaient pour objectifs de renforcer la collaboration entre Liège et Paris contre les interventions autrichiennes dont le but était de préserver les

intérêts bruxellois. Mais la principauté impériale de Liège ne pouvait se passer de son suzerain. Un nouveau prince signifiait donc un nouveau gouvernement. Si Velbrück s'était opposé à l'ancien prince d'Oultremont, il ne rompit pas avec la tradition puisqu'il confirma plusieurs anciens administrateurs comme Woot de Tinlot, Nassau-Corroy ou encore Arberg. Ces nominations assuraient au prince de conserver une bonne entente avec Vienne dont la plupart des cadres étaient issus. En revanche, les proches conseillers gouvernementaux avaient été choisis par Versailles. Blisia occupa la charge de chancelier du Conseil privé avec Chestret comme secrétaire, Hyacinthe de Rougrave occupa la charge de Vicaire général, Horion occupa la charge de grand mayeur et Fabry, celle de mayeur en féauté. Rapidement après avoir reçu ses bulles apostoliques de confirmation, Velbrück écrivit à Louis XV :

« [...] je compte entre mes premiers devoirs les plus essentiels celui d'annoncer à V.M.T.C. que le Chapitre cathedral de Liege vient de m'elire unanimement pour son Evêque-Prince. Tel grand que puisse être pour moi cet avantage, je l'estimerai peu s'il ne me met à portée de signaler les sentiments de zèle, de devouement et de reconnoissance dont je fus toujours penetré pour V.M. L'approbation qu'elle daigne m'accorder et dont son ministre vient de me donner en son nom les plus flatteuses assurances est pour moi le comble du bonheur. Je la supplie de vouloir me continuer, ainsi qu'à l'Etat que je vais gouverner, ses bontés et bienveillances royales. L'un de mes soins les plus importants sera toujours de les meriter ».

L'ensemble de ces modifications appelait néanmoins à de grands efforts fiscaux auxquels Velbrück consentit dès 1779 et ce en dépit d'une grande hostilité des institutions centrales. Les États, assemblée de la noblesse de sang, du clergé primaire et du Tiers, conservaient leur méfiance envers le nouveau gouvernement dont la francophilie posait déjà problème vis-à-vis de Bruxelles. Cette réticence était d'autant plus dramatique que les États exerçaient conjointement le pouvoir avec le prince. Les prétentions à la co-souveraineté du Chapitre de Saint-Lambert vinrent envenimer une situation déjà tendue. La capitulation de Velbrück établissait notamment que seule l'Église cathédrale était détentrice du pouvoir souverain, avec le Prince. Ainsi, il lui était interdit d'aliéner la moindre parcelle de terre sans l'accord du Chapitre de Saint-Lambert. Le Chapitre exigeait aussi du nouveau Prince de protéger Liège contre Bruxelles. Des dispositions qui ne manquèrent pas d'agacer les États où haute noblesse et clergé se heurtaient frontalement. Quant au tiers, son allégeance demeurait mobile entre la toute-puissance de l'Église et l'imposante fiscalité que la noblesse faisait peser sur l'État.

C'est peut-être ce conflit, plus qu'aucun autre, qui constitua la principale limite au pouvoir personnel de Velbrück. Incapable de s'affirmer face à son clergé primaire de plus en plus vindicatif, le prince goûta rapidement l'amertume de la haute noblesse qui avait placé en lui certains espoirs de changements. Surtout, la France, par l'entremise de son ministre plénipotentiaire Honoré-Auguste Sabatier de Cabre, maintenait

l'instabilité institutionnelle liégeoise. À grand renfort de pensions et de titres, la France conservait l'ascendant sur la principauté et éliminait les soutiens autrichiens, toujours dans l'objectif de préserver ses frontières. Il fallait cependant rapidement trouver de nouvelles sources de revenus pour le gouvernement. Velbrück s'empessa de proposer une réforme de la taxe noble dont il souhaitait s'emparer, au profit des caisses de l'État. Les bénéficiaires engendrés par cette taxation tombaient jusqu'alors dans l'escarcelle de la noblesse du Pays. Le 2 septembre 1780, Velbrück publia un édit qui stipulait que l'ensemble des versements effectués au profit de l'État noble devait cesser immédiatement et que les recettes de la taxe devaient désormais tomber dans le giron du Prince, afin de soulager les malheurs de ses peuples. L'État noble n'entendit pas laisser faire et porta l'affaire devant les tribunaux :

« [...] Ils ne peuvent, *ex confessis et probatis*, rien faire, échanger ou innover sans le consentement des États. Il est clair, il est manifeste qu'ils peuvent encore moins, sans ce consentement, faire passer la République à un nouveau maître, lui faire perdre ses franchises, ses privilèges, la soumettre à de nouveaux usages, à de nouveaux juges, à de nouvelles lois, à de nouvelles coutumes, à de nouvelles charges, enfin à une nouvelle forme de gouvernement, ce qu'ils feroient cependant tout à la fois par un seul acte d'aliénation, qu'ils ne peuvent conséquemment faire sans outrepasser au-delà de toutes mesures les bornes de leur puissance limitée. Quant à chacun de ces objets en particulier, et quant à tous en général, et sans saper ainsi par les fondements, sans renverser de fond en comble la constitution originale et fondamentale, tous les pactes, toutes les paix, toutes les loix du Paÿs, en un mot sans bouleverser entièrement la forme du gouvernement ; qu'il est certain, qu'il est notoire ne pouvoir être changé la moindre chose sans le consentement exprès des trois États ».

Velbrück se pourvut en appel devant l'Empire, puis engagea une lutte féroce dans laquelle Versailles, Vienne, Berlin, Londres, Bruxelles et La Haye jetèrent des regards inquiets, non seulement parce que cela réveillait de vieilles discordes, mais aussi parce que la stabilité interne aux Pays-Bas était remise en question. Le procès avec le chancelier de Blisia au Conseil aulique et la réplique au tribunal impérial de Wetzlar, témoignent de ce conflit permanent entre les autorités. L'ambassade de France s'en inquiétait aussi en raison de la potentielle perte de contrôle que cela occasionnerait pour Versailles. Le conflit ne fut jamais résolu. L'État primaire, en 1783, intervint encore en se positionnant du côté du Prince. Le chanoine de Grady, représentant du clergé, positionna le Chapitre-Cathédrale de Liège comme le protecteur de l'Évêque contre la noblesse. Ainsi, seule contre le gouvernement, la haute noblesse liégeoise écrivit directement à l'empereur, alors Joseph II, pour lui demander d'intervenir. Le ton était sec, la demande claire : il fallait condamner le prince-évêque à respecter l'autorité des nobles. Velbrück leur répondit le 5 juin 1783 :

« [...] Nous n'avons pu qu'être étonné du système qu'on ose y avancer contre notre Supériorité territoriale en préjudice des anciennes donations faites à notre Église et en mépris des droits régaliens et de Souveraineté dont sommes seuls investi par Sa Sacrée Majesté Impériale, comme Chef Suprême de l'Empire [...] En observant, néanmoins, comme nous l'avons toujours fait, envers nos États provinciaux, tout ce qui est de la Constitution fondamentale et des Paix du Pays, nous déclarons de mettre à néant ledit Recès, comme contraire non seulement à notre Souveraineté et aux droits de notre Église, mais encore aux droits mêmes de Sa Majesté Impériale et du Saint Empire Romain [...] ».

Cette réaction princière envenima grandement la situation. Convaincue d'une atteinte manifeste contre son pouvoir, la noblesse appela les États à bloquer sans limites les réformes en cours et à mettre un terme à toutes les négociations. Chaque dépense, chaque nomination, chaque question ferait l'objet d'un examen approfondi de la part de l'État noble dont certains membres, comme son chef, le parent de l'ancien prince, étaient dirigés en sous-main par l'Autriche. Certains spécialistes voient donc dans cette obstruction les prémices de la révolution liégeoise qui frappera le territoire en août 1789. S'appuyant sur une constitution fondamentale du Pays plus qu'incertaine, les élites aristocratiques liégeoises portaient en elles les germes d'une contestation européenne de l'Ancien Régime que les événements anglais, un siècle plus tôt, avaient déjà pointé.

Surtout, le droit constitutionnel invoqué frappe par son caractère multiple. Autant lié aux droits anciens de la principauté, il semble qu'il soit également novateur, notamment par l'appel lancé contre le pouvoir absolu des princes. Marqués par le droit romain, droit commun d'empire depuis 1495, le droit canon et la coutume qui occupe une place non-négligeable dans l'environnement juridique liégeois, les nobles se dressaient contre ce qu'ils voyaient comme une atteinte à leur sécurité financière mais aussi comme un moyen d'accroissement de l'autorité princière au détriment des institutions fondatrices de l'État. Velbrück se trouva rapidement mis en défaut devant la justice impériale. Son décès, en 1784, interrompit néanmoins les procédures.

3) **Conclusion**

Durant ce trop rapide aperçu du règne de François-Charles de Velbrück, plusieurs points importants sont à retenir :

- Son attachement à la France
- Son incapacité à lutter contre les institutions
- Son action déterminante pour la révolution liégeoise

Premièrement, l'éducation et la position de Velbrück au sein des institutions impériales ne le prédestinaient pas à un destin dans les ordres. Souhaitant se consacrer à la carrière militaire, il dut se détourner de son ambition pour reprendre la place de son frère au sein de l'Église de Liège. Rapidement, il découvrit que cette fonction canonique était l'objet de multiples convoitises, en tout premier lieu de la part de la France, désireuse d'accroître son influence en plaçant Jean-Théodore de Bavière à la tête de l'État liégeois. Face à ce qui semblait être un choix déterminant pour son avenir, Velbrück privilégia le partenariat français au détriment de son attachement à Vienne. Une décision qui le conduisit rapidement aux plus hautes fonctions de l'État, mais tout aussi rapidement à la déchéance lorsque Jean-Théodore décéda.

Pourtant, son élection invalide l'idée selon laquelle l'ancien premier ministre était hors course. S'appuyant pleinement sur la France, il obtint l'unanimité des suffrages contre deux candidats pourtant bien plus expérimentés et plus en vue. Encore une fois, cela le força à se placer en position d'obligé vis-à-vis de Versailles. Bien décidé à accéder aux multiples demandes françaises, le prince savait que la réaction viennoise serait sans commune mesure. Celle-ci se manifesta dans les institutions liégeoises au sein desquelles les soutiens à Marie-Thérèse et Joseph II ne manquent pas. Les exigeantes demandes françaises de 1772 poussèrent le prince à réformer la fiscalité en profondeur en s'attaquant directement à la noblesse qui ne l'avait jamais vraiment soutenu.

La réaction virulente des grands seigneurs liégeois paralysa durablement la principauté. Les tentatives de briser l'opposition, notamment par la voie judiciaire, échouèrent les unes après les autres malgré l'appui du tiers et du clergé. L'obstination du gouvernement à maintenir la pression sur l'État noble déboucha surtout sur une imposante production documentaire, riche de mentions à la constitution fondamentale. Idée nouvelle pour l'époque, cette constitution semble résolument ancrée dans le contexte des révolutions de la fin de l'époque moderne sans pour autant se détacher complètement du contexte antérieur, notamment parce qu'elle se réfère aux anciennes Paix qui ont structuré l'État liégeois depuis le moyen âge.

Ainsi, loin de l'idée du prince des Lumières, amoureux des arts et des lettres, Velbrück fait figure d'un chef d'État inscrit dans une certaine vision du pouvoir. Un pouvoir propriété de sa personne et qui ne dépend nullement des organes représentatifs. Son image de prince précurseur est, avant tout, le fruit d'une construction historique du XIXe s. Despote éclairé, plus qu'ami des Liégeois, il tenta de réformer son gouvernement et de clore les affaires internationales pour rendre à la principauté une place de premier ordre. Si l'on ne peut pas parler d'échec, on reste cependant en droit de s'interroger sur les répercussions de son règne lors de la révolution de 1789.

Je vous remercie.